

Direction Générale des Services
Mission Commerce
JPB/VB

ARRETÉ N°475/2022

OBJET : Arrêté portant autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune de Gonesse à Monsieur [REDACTED]

Le Maire de la Ville de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-6,

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L 3121-2 à L 3121-8 qui organisent la création et la transmission des Autorisations de Stationnement, et dans ses articles R 3121-4 à R 3121-15 qui réglementent la gestion des Autorisations de Stationnement,

Vu l'arrêté municipal n°76 du 6 mars 2014 portant numérotation des emplacements de stationnement des artisans taxis sur le territoire de la commune de Gonesse,

Vu la demande d'autorisation de location-gérance de la licence de Monsieur [REDACTED] (carte professionnelle n°09518121401) exerçant dans la commune depuis le 29 mars 2022 à Monsieur [REDACTED]

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°433/2022 du 28 septembre 2022 est modifié.

Article 2 : L'autorisation de stationnement n°5 est attribuée à Monsieur [REDACTED] domicilié [REDACTED], titulaire de la carte professionnelle n°06022020401, en vue de l'exploitation d'un taxi à compter du 29 juillet 2022 pour une durée de 12 mois, sur la ville de Gonesse, dans le respect des règles fixées par le Code des Transports et de la location gérance conclue avec Monsieur [REDACTED] titulaire.

Article 3 : La publication électronique du présent arrêté sera effectuée sur le site internet de la Ville.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
- Monsieur le Directeur Adjoint de la Prévention et de la Sécurité,
- Madame la Commissaire de Police,
- Monsieur [REDACTED]
- Monsieur [REDACTED]

Fait à Gonesse, le 18 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le 24 OCT. 2022

Mis en ligne, le : 26 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté portant autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune de Gonesse à Monsieur Karim Chebbi.

Date de décision: 18/10/2022

Date de réception de l'accusé 24/10/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022ARRETE475

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221018-2022ARRETE475-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Arrêté 475.pdf (99_AR-095-219502770-20221018-2022ARRETE475-AR-1-1_1.pdf)